

AUTO ECOLE JAMES Sarl

42 Quai des Bons Enfants
88 000 EPINAL
Tél : 03 29 82 57 58
N° de Siret : 411 758 220 00015
N°d'Agrément E. 02.088.0341.0
Code APE 8553 Z

108 Rue d'Alsace
88 150 THAON LES VOSGES
Tél : 03 29 43 20 48
N° de Siret : 411 758 220 00023
N°d'Agrément E. 04.088.0388.0
Code APE 8553 Z

Piste Privée
57 Route d'Epinal
88 390 UXEGNEY
Tél : 03 29 82 57 58

N° Déclaration d'Activité : 44880141388

N° Déclaration d'Activité : 44880141388

autoecole-james@orange.fr

autoecole-jamesthaon@orange.fr

Enjeux et déroulement de la formation préparatoire à : **Examen permis A1 et A2**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A comporte deux phases :

la première hors circulation;

la seconde en circulation.

Ces 2 phases de l'épreuve pratique sont évaluées.

Par l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que le candidat a acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que le candidat a atteint afin de circuler en toute sécurité. Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment

Emprunter des routes droites., négocier des virages,

Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération, Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,

Dépasser et croiser des véhicules,

Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt,

Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.